



## **20 ans : le CCSR se renouvelle pour garantir l'avenir et réserve une place de choix aux commissions scolaires dans son modèle d'affaires**

Le CCSR présentait à ses membres, le 22 février dernier, son nouveau modèle d'affaires (lire le [communiqué officiel](#)). Ce modèle actualisé aura un impact positif pour les commissions scolaires (CS), notamment en ce qui a trait à leur représentativité au sein des instances du CCSR. Voici les éléments les plus significatifs en ce sens :

### **Au moins deux membres provenant de CS au conseil d'administration**

Le CCSR modifiera ce printemps son règlement général de façon à réserver officiellement deux sièges pour des représentants de CS au sein de son conseil d'administration. Ceux-ci seront élus lors de l'assemblée générale annuelle. En plus de ces deux sièges réservés, les CS en détiennent un troisième par cooptation. Fortes de cette représentation, elles seront en mesure de prendre part aux échanges et aux décisions du conseil d'administration sur les orientations stratégiques du CCSR.

### **Une cotisation réduite**

Lors de la prochaine assemblée générale, sous réserve d'une décision des membres en ce sens, la cotisation annuelle du CCSR devrait passer de 1 000 \$ à 250 \$. Le CCSR, qui compte 28 CS parmi ses membres, espère que cette nouvelle tarification en incitera plusieurs à officialiser leur adhésion. Ce faisant, elles pourront faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins, tant dans le cadre de l'assemblée générale annuelle que des réunions des comités d'usagers et d'orientation.

### **Une reconnaissance officielle par le MÉES**

Le CCSR a entrepris des démarches pour obtenir la reconnaissance officielle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Grâce à cette reconnaissance, le CCSR espère être autorisé, à titre de regroupement d'achats pour le réseau de l'éducation, à servir les commissions scolaires pour les achats prévus aux règles budgétaires.

### **La présence d'un représentant du MÉES au conseil d'administration à titre d'observateur**

En invitant un représentant du MÉES à siéger au conseil d'administration à titre d'observateur, le CCSR souhaite être en mesure d'anticiper les projets et décisions pouvant avoir un impact sur ses activités et, par conséquent, de mieux servir ses membres, par exemple, en ce qui a trait à la mise en œuvre de la stratégie numérique pour le réseau de l'éducation.

### **Un nom plus inclusif**

Le CCSR entreprend des démarches pour modifier son nom et son identité visuelle. Cela lui permettra de consolider l'appartenance de ses membres tout en marquant le virage qu'il entreprend.

Si vous souhaitez prendre connaissance de l'ensemble des modifications apportées au modèle d'affaires du CCSR ou si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter la page Web et la foire aux questions sur le sujet au [www.ccsr.qc.ca/modele-actualise](http://www.ccsr.qc.ca/modele-actualise) ou à [communiquer avec nous](#).

Dans l'attente de vous rencontrer en mai au congrès de l'ADIGECS, je vous transmets mes plus cordiales salutations,

Guy Laperrière  
Directeur général, CCSR